

PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

du 27 Mars 2023

Présents : CLEMENT Guillaume ; BERTIN Monique ; FERGEAU Paquita ; BROTTIER Arnaud ; FRANCOIS Jean-Pierre ; ALBERT Adeline ; DOLIN Anne ; FICHET Stéphane ; PAITRAULT Magali

Excusés : PAILLAT Catherine ; BORDIER Renaud ; GALLARD David ; NEVEU Linda

Secrétaire de séance : FICHET Stéphane

Date de la convocation : 21 mars 2023

Ordre du jour :

1. *Délibération approbation procès-verbal de la séance du 20 février 2023*
2. *Délibération approbation procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 mars 2023*
3. *Délibération approbation des Comptes administratifs 2022*
4. *Délibération approbation des comptes de gestion 2022*
5. *Délibération affectation du résultat*
6. *Délibération attribution subventions associations*
7. *Délibération vote du budget primitif 2023*
8. *Délibération vote du taux des taxes*
9. *Délibération sollicitation subvention Fond vert projet Cœur de bourg*
10. *Délibération sollicitation subvention M.S.A. pour Maison d'Assistantes Maternelles*
11. *Délibération antenne relai Free mobile*
12. *Délibération mise en place prélèvement pour recouvrement des loyers*
13. *Compte rendu des différentes commissions*
14. *Questions diverses*

1 - Délibération approbation procès-verbal de la séance du 20 février 2023

Approbation du P.V. de la séance du 20 février 2023.

2 - Délibération approbation procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 mars 2023

Approbation du P.V. de la séance extraordinaire du 13 mars 2023.

3 - Délibération approbation des comptes administratifs 2022

Après présentation par Mme BERTIN Monique, le conseil municipal valide à l'unanimité les comptes administratifs 2022 avec les résultats de clôture comme suit :

- Compte Administratif : excédent de 347 722,64 €
- Compte annexe lotissement Le Clos des Grands Chênes : déficit de 191 660,69 €

4 - Délibération approbation des comptes de gestion

Le conseil municipal valide que les chiffres du compte de gestion de la Trésorerie correspondent à ceux du compte administratif. Le compte de gestion approuvé à l'unanimité.

5 - Délibération affectation du résultat

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de la Ferrière en Parthenay applique la comptabilité M14. Le Compte Administratif ayant été voté le 27 mars 2023 il convient, conformément à l'instruction M14 de procéder à l'affectation des résultats.

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2022 s'élève à 478 314.39 € (l'excédent de l'exercice 2022 est de 36 272.65 €).

La section d'investissement présente un déficit cumulé de 130 591.75 € à la clôture de l'exercice 2022 (l'excédent de l'exercice 2022 est de 40 439.72 €).

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de la manière suivante :

- Affectation de la somme de 347 722.64 € en report à nouveau en section de fonctionnement au compte 002 excédent.
- Affectation de la somme de 130 591.75 € en report à nouveau en section d'investissement au compte 001 déficit.
- Affectation de la somme de 130 591.75 € au compte 1068 (investissement)

6 - Délibération attribution subventions associations

Différentes demandes ont été étudiées pour un budget prévisionnel de 4 000 € (reste à répartir : 765€).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'attribution des subventions suivantes pour 2023 :

- ADMR Nord Gâtine (Serv Familles) 300,00 €
- Amicale des donneurs de sang 250,00 €
- Ass familiale (gym) 500,00 €
- Ass. Pêche La Brème parthenaisienne 110,00 €
- Ass Solidarité cantonale 300,00 €
- Comité de Jumelage 325,00 €
- E.S. Pays Thénezéen (foot) 1.000,00 €
- Sauver Les Galizières 15,00 €
- Section des anciens combattants 300,00 €
- Foyer socio-éducatif collègue Thénezay 135,00 €

La demande de subvention par l'association Familles Rurales n'a pas été retenue pour cette année étant donné qu'aucune activité n'est en place pour le moment sur la commune.

7 - Délibération vote du budget primitif 2023

Le budget principal s'équilibre :

- En dépenses et recettes de fonctionnement : 1 042 746,64 €
- En dépenses et recettes d'investissement : 904 730,00 €

Le budget annexe du « Lotissement le Clos des Grands Chênes » s'équilibre :

- En dépenses et recettes de fonctionnement : 304 598,68 €
- En dépenses et recettes d'investissement : 413 872,87 €

Le budget annexe « Lotissement Cœur de bourg » s'équilibre :

- En dépenses et recettes de fonctionnement : 592 277,57 €
- En dépenses et recettes d'investissement : 522 533,57 €

Budgets approuvés à l'unanimité.

8 - Délibération vote du taux des taxes

Après étude du budget primitif communal 2023, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal un vote du taux de chacune des taxes : Taxe Foncière (Bâti), Taxe Foncière (Non Bâti) et Taxe d'Habitation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le taux des taxes suivantes :

Taxe Foncière (Bâti) :	33.50 %
Taxe Foncière (Non Bâti) :	44.70 %
Taxe d'Habitation :	9.30 %

Ces taux des taxes sont identiques à ceux votés l'année dernière.

9 - Délibération sollicitation subvention Fond vert projet Cœur de bourg

Ce dispositif aide les collectivités à renforcer leur performance environnementale, à adapter leur territoire au changement climatique et à améliorer leur cadre de vie (ex : rénovation énergétiques des bâtiments publics, rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public, recyclage des friches...).

Monsieur le Maire propose à l'assemblée qu'une demande de soutien financier « fonds vert » soit déposée auprès de l'Etat sur la plateforme Aides-territoires pour le projet cœur de bourg au titre de l'axe 3 : Recyclage foncier (aménagement).

Cette subvention visera à financer la 1ere partie du projet porté par l'EPF (acquisition – déconstruction).

Cette subvention est très variable (de 0% à 80%) à la suite de l'étude du dossier par les services de la Direction départementale des territoires.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la demande de subvention.

10 - Délibération sollicitation subvention M.S.A. pour Maison d'Assistants Maternelles

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est prévu de rénover un bâtiment pour y installer une M.A.M. (Maison d'Assistants Maternelles).

Il signale que ce projet soutenant une initiative pour la vie de notre ruralité et son redynamisme peut être accompagné par une participation financière de la Mutualité Sociale Agricole.

Le bâtiment sera loué aux assistantes maternelles. Budgétairement, les dépenses liées aux travaux ne bénéficieront pas du FCTVA, à cet effet, le dossier de demande de subvention sera complété avec des montants TTC. Le montant prévisionnel de ce projet s'élève à 401.596,75 € (les missions du bureau d'études, travaux, acquisition du bâti).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'adopter le projet tel que présenté
- D'inscrire la dépense au budget 2023
- De demander la subvention du dispositif « grandir en milieu rural » de la M.S.A.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tous documents relatifs à ce dossier.

11 - Délibération antenne relai Free mobile

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que suite à différents échanges avec un représentant de téléphonie « Free Mobile », celui-ci étant à la recherche d'un terrain afin d'implanter une antenne relai, Monsieur le maire propose un emplacement sur une parcelle dont la commune est propriétaire et qui pourrait être adaptée pour recevoir cet équipement. Celui-ci correspond à la demande.

Un modèle de convention a été soumis au conseil municipal afin que soient exposées les différentes conditions particulières et générales (emplacement, redevance, durée, équipements techniques ...).

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

- De donner un avis favorable sur cette proposition
- Accepte les conditions énumérées dans la convention
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tous documents relatifs à ce dossier.

12 - Délibération mise en place prélèvement pour recouvrement des loyers

Monsieur le Maire propose à l'assemblée, afin de faciliter les démarches des administrés, de mettre en place le prélèvement automatique comme mode de paiement des loyers des logements communaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Autorise la mise en place du prélèvement automatique, à compter du 1^{er} avril 2023 pour les paiements de loyers des logements locatifs et des charges afférentes à ces logements (taxes enlèvement des ordures ménagères, eau, électricité, etc....)
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

13 - Compte rendu des différentes commissions

Bâtiments :

- Logement 23, rue de la mairie, un point d'avancement des travaux est réalisé. L'arrivée des locataires, Mme SENECHAUD Camille et Mr AVENEL Noah, est prévue le 01/04. L'état des lieux est prévu le 30/03.

Voirie :

- Les travaux de la couverture de la MAM devraient être terminés dans 3 semaines.
- La commission doit se réunir pour décider de l'achat de panneaux de signalisation pour les différentes animations. Coût : environ 2 500 €

Projet Plateau sportif :

- L'ajout de bordures en bois entraîne une revalorisation du devis d'MRy. Leur intervention est possible durant la 2^{ème} semaine des vacances scolaires d'avril.
- Concernant les structures de jeu, le devis de PCV est différent de l'initial. Cette différence est due à l'ajout de dalles alvéolées. Coût total : 136 784 € TTC.
- Monsieur le Maire présente plusieurs choix de couleurs du city stade, une majorité de l'assemblée opte pour le vert et le gris.

Animation :

- Installation des décorations de Pâques prévue le samedi 01/04 à 10h.

Jeunesse :

- Réunion le samedi 01/04 à 11h pour projet de participation du groupe jeunes au vide-greniers.
- 3 jeunes engagés à participer à « Argent de poche » sur la semaine du 17 au 21/04.

14 - Questions diverses

- Accord de partenariat avec l'association France Alzheimer :
Le Conseil municipal valide ce partenariat qui ne revêt aucune contrepartie de subvention mais qui est basé sur : le relai d'information auprès de habitants (annonce dans le Ferrarien, sur Facebook, renseignements donnés en Mairie...), la mise à disposition de salle pour les actions de l'association... En contrepartie, l'association s'engage à apporter son soutien aux aidants et aux aidés touchés par la maladie et porter des actions envers eux.
- Une première randonnée gourmande semi-nocturne sera organisée par le Comité d'animation le 09/09 sur la thématique des lavoirs.
- Une réunion publique organisée par l'association Familles Rurales aura lieu jeudi 30/03 à la salle des associations. Il s'agira de présenter le projet d'un nouvel espace de partages et d'échanges pour les habitants du territoire qui s'établira à la salle des associations.

Agenda

Prochain Conseil municipal : 17/04

Fin de séance à 23h30

Le Maire,

Le secrétaire de séance,